

Assurance contre les dommages occasionnés par les eaux de surface

Crue des eaux de surface

Une crue des eaux de surface (inondation d'eau douce) se produit lorsque l'eau ruisselle à la surface du sol et pénètre dans votre résidence par les fenêtres, les portes et les fissures. Les crues des eaux de surface sont causées par les fortes pluies, la fonte des neiges et le débordement des lacs, des étangs ou des cours d'eau.



Les dommages causés à votre résidence par les crues d'eaux de surface sont coûteux. Au Canada, le coût moyen de réfection d'un sous-sol inondé s'élève à 43 000 \$.



Pourquoi vous devez l'obtenir :

Si vous ne disposez pas d'une assurance contre les dommages causés par les eaux de surface, mais qu'une telle couverture était offerte dans votre région avant qu'une catastrophe naturelle ne se produise, vous pourriez ne pas être admissible à l'aide gouvernementale en cas de catastrophe. Lisez votre police d'assurance ou communiquez avec votre assureur pour déterminer si vous possédez cette couverture.



Assurance contre les dommages occasionnés par les eaux de surface

L'assurance contre les dommages occasionnés par les eaux de surface est une garantie que les Canadiens propriétaires de maisons et de copropriétés peuvent souscrire afin de se protéger contre les frais liés aux dommages causés à leur immeuble par les eaux de surface. Même si le contenu des polices peut varier, la couverture contre les dommages occasionnés par les eaux de surface est généralement facultative et exclue des garanties de base fournies par les polices d'assurance pour propriétaires de résidences et de copropriétés ou pour locataires. Lisez votre police d'assurance ou communiquez avec votre assureur pour déterminer si vous possédez cette couverture.

